

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Comité
d'opérationnalisation et d'échange d'informations**

A.Gt 02-05-2019

M.B. 27-08-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 11 octobre 2018 relatif à l'implémentation de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental et secondaire notamment l'article 4bis;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2019 portant exécution du décret du 11 octobre 2018 relatif à l'implémentation de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental et secondaire notamment l'article 3;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - La composition du Comité d'opérationnalisation et d'échange d'informations est la suivante :

1° le Directeur général de la Direction générale du Pilotage du système éducatif, ou son représentant, lequel assure sa présidence :

Quentin DAVID, effectif, et
Michèle BARCELLA, suppléante;

2° un conseiller pédagogique par Fédération de pouvoir organisateur et pour l'enseignement organisé de la Communauté française,

a) Wallonie-Bruxelles Enseignement :
Régine LEUNEN, effective, et
Ingrid SOLBREUX, suppléante;

b) Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces asbl :
Pierre STEGEN, effectif, et
Sébastien DELATTRE, suppléant;

c) Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique :
Frédéric COCHE, effectif, et
Martin DUBOIS, suppléant;

d) Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants :
Catherine LACAVE, effective, et
Marie-Germaine MAPESSA, suppléante;

3° deux représentants de la Direction générale du pilotage du système éducatif, issus de la Cellule de support visée à l'article 12,

a) Geoffroy LE CLERCQ, effectif, et
Dominique Gervasoni, suppléante;

b) Katenda BUKUMBABU, effective;

4° un représentant de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire :

Emmanuel RIFAUT, effectif, et
Marleine DUPUIS, suppléante;

5° un représentant de l'Institut de la formation en cours de carrière :

Alexandra SCHMIDT, effective, et
Fabienne DORBOLO, suppléante;

6° deux représentants des universités et des hautes écoles :

a) Patricia SCHILLINGS, effective, et
Claire BAUDSON, suppléante;

b) Elsa ROLAND, effective, et
Sabrin HOUSNI, suppléante;

7° un représentant du Ministre ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions :

Pascale GENOT, effective;

8° un représentant du Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions :

Laurent DIVERS, effectif.

Article 2. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 2 mai 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS